

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculé	Année au	titre de la	aquelle I	les indicateurs	sont	calculés
---	----------	-------------	-----------	-----------------	------	----------

2020

Periode de référence

Date de début

Date de fin

01/01/2020

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

59

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

87/100

74 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus

		•	
INDICATEUR ECART	DE REMUNE	RATION ENTRE LES	S FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
ouvriers	3.4%	nc	-9.6%	1.2%
employés	nc	nc	nc	nc
techniciens et agents de maîtrise	nc	nc	nc	nc
ingénieurs et cadres	nc	nc	nc	nc

votre résultat final est 0.7% écart favorable aux femmes

votre note obtenue est 39/40

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES **HOMMES**

taux d'augmentation

votre résultat en nombre équivalent de salariés* est

	remmes	nommes	écart favorable aux femmes		
taux de salariés augmentés	81.3%	70.4%			
		,	votre note obtenue est	25/35	/

votre résultat en pourcentage est de 10.9%, la note obtenue est de 0/35 cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

* si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMI LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est les hommes sont sur-représentés

votre note obtenue est

10/10